

Bureau du 20 mars 2006

Décision n° B-2006-4070

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : **Acquisition de divers lots dans les bâtiments Les Saules et Les Cerisiers ainsi que de la totalité du bâtiment Les Erables dans un ensemble immobilier situé 34, route de Saint Romain et appartenant à la société Broceliande investissements**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 mars 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La commune de Saint Cyr au Mont d'Or, comptant plus de 3 500 habitants et moins de 20 % de logements sociaux, est soumise aux obligations de production de logements sociaux découlant de l'article 55 de la loi SRU. Le déficit de logements sociaux constaté par l'Etat le 1er février 2002 était de 315 logements.

Aussi, dans le cadre de sa politique tendant à favoriser la production de logements sociaux sur le territoire communautaire, la Communauté urbaine s'est-elle proposée d'acquérir trois bâtiments à usage d'habitation, partiellement occupés, dans un ensemble immobilier résidence Les Angelières appartenant à la société Broceliande investissements, situé 34, route de Saint Romain à Saint Cyr au Mont d'Or et cadastré initialement sous le numéro 288 de la section AK pour 42 624 mètres carrés.

Il s'agit :

- du bâtiment E, dénommé Les Saules composé de deux étages sur rez-de-chaussée et demi sous-sol, comportant quinze logements d'une superficie totale de 684 mètres carrés, quinze caves, un jardin privatif et dix-huit emplacements de stationnement. Le tout édifié sur la parcelle cadastrée sous le numéro 564 de la section AK pour 1 746 mètres carrés,
- du bâtiment B 4, dénommé Les Cerisiers, composé d'un étage sur rez-de-chaussée, comportant huit logements d'une surface totale de 499 mètres carrés, trois jardins privatifs et neuf emplacements de stationnement. Le tout édifié sur la parcelle cadastrée n° 565 de la parcelle AK pour 1 230 mètres carrés,
- du bâtiment B 5, dénommé Les Erables, composé d'un étage sur rez-de-chaussée, comportant huit logements d'une surface totale de 506 mètres carrés, trois jardins privatifs et neuf emplacements de stationnement. Le tout édifié sur la parcelle cadastrée n° 566 de la parcelle AK pour 1 230 mètres carrés.

La Communauté urbaine a déjà acquis, par arrêtés de monsieur le président en date des 9 et 13 janvier 2006, cinq appartements, cinq caves et cinq emplacements de stationnement dans le bâtiment Les Saules ainsi que trois appartements et trois emplacements de stationnement dans le bâtiment Les Cerisiers, pour la somme de 725 000 €.

Parallèlement, la Communauté urbaine a engagé des négociations pour avoir la maîtrise foncière totale de ces trois bâtiments.

Aussi, aux termes du projet d'acte qui est soumis au Bureau, la société Broceliande investissements consentirait-elle à céder les biens désignés ci-après, au prix de 3 851 893 €, admis par les services fiscaux :

- dans le bâtiment E Les Saules : dix appartements, dix caves, treize emplacements de stationnement et un jardin privatif, soit 7 312/10 000 des parties communes générales attachés aux lots correspondants,

- dans le bâtiment B 4 Les Cerisiers : cinq appartements, six emplacements de stationnement et trois jardins privatifs, soit 8 053/10 000 des parties communes générales attachés aux lots correspondants,

- le bâtiment B 5 Les Erables : acquis en totalité.

Cette acquisition pourrait faire l'objet d'une subvention du Conseil régional, conformément à la délibération du conseil de Communauté n° 2006-3200 en date du 23 janvier 2006 ;

Vu ledit projet d'acte ;

DECIDE

1° - Approuve le projet d'acte relatif à l'acquisition de divers lots dans les bâtiments Les Saules et Les Cerisiers, ainsi que de la totalité du bâtiment Les Erables dans un ensemble immobilier situé 34, route de Saint Romain à Saint Cyr au Mont d'Or et appartenant à la société Brocéliande investissements.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1211 du 23 janvier 2006 pour 16 000 000 €.

4° - Le montant à payer en 2006 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824, à hauteur de 3 851 893 € pour l'acquisition et de 42 000 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,